

Denis Marcil, ingénieur forestier,
Consultant en foresterie urbaine et péri-urbaine

Un arbre debout : un avenir de goût !

Montréal, le 7 février 2006

M. Mark Weightman, Vice-président
Opérations et événements
Les Abouettes de Montréal
1260, rue University, Bureau 100
Montréal (Québec) H3B 3B9
Tel. (514) 871-2266, poste 313 Téléc. (514) 871-2277

OBJET : COMMENTAIRES SUR L'AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DU 14 DÉCEMBRE 2005

Monsieur,

Tel que demandé dans votre courriel du 4 février 2006, veuillez trouver ci-dessous quelques commentaires relativement à l'avis mentionné en rubrique, dont je n'avais malheureusement pas eu connaissance avant hier.

1. Perte de biomasse : Il est vrai que les nombreuses tiges d'érable à Giguère (*Acer negundo*) fournissent actuellement un écran végétal et une masse foliaire importante et c'est d'ailleurs la raison d'avoir planifié des plantations de remplacement dès ce printemps, sans délai de croissance pour les nouvelles plantations, l'objectif étant, comme déjà discuté, de recréer un écran végétal d'envergure le plus rapidement possible, et ce, avec des espèces indigènes de qualité.

La quantité de plantation de remplacement ne correspond pas nécessairement à la quantité d'abattages et ce pour trois raisons principales. D'abord, plusieurs tiges mortes ou en très mauvais état auraient dû être coupées de toute façon par l'université McGill, dans le cadre de son entretien normal du boisé, et ce, indépendamment des travaux projetés. Ensuite, de nombreux rejets de souches, issus d'une même souche, ont été évalués et numérotés séparément lors de l'inventaire des arbres d'août 2005, mais ne devraient en principe n'être remplacés que par une seule tige unique de qualité (exemple : les numéros 1, 2, 3, 4 et 5). Troisièmement, l'espace disponible pour les nouvelles plantations est très limité (soit environ 730 m²), en raison du champ visuel à conserver libre vers les nouvelles estrades à venir, et ne pourraient sans doute pas accueillir une quantité de 95 nouveaux arbres, surtout en considérant que plusieurs arbres matures seront déjà conservés en permanence dans cet espace limité.

2. Calibre recommandé : Le calibre recommandé, à savoir des arbres produits en pots, d'une hauteur de 250 cm à l'achat, s'explique principalement en raison de 3 considérations. Tout d'abord, la présence probable du roc à faible profondeur, laquelle serait insuffisante selon nous pour la plantation d'arbres en mottes.

Ensuite, l'espace limité disponible est considéré comme étant insuffisant pour planter de nombreux arbres de forts calibres en mottes. L'espacement moyen de 2,5 m prévus entre les jeunes arbres à planter est sans doute considéré comme trop faible en horticulture, mais représente l'espacement moyen généralement utilisé pour les plantations d'arbres feuillus à des fins forestières, soit celles de recréer un boisé naturel. Cet espacement plus serré tiens compte de la mortalité naturelle (ou de la coupe planifiée) qui surviendra nécessairement lors de l'accroissement progressif des cimes dans le futur. Cela favorisera la croissance en hauteur.

Finalement, la plantation semée immédiate d'une plus grande quantité de jeunes cimes produira très rapidement un écran végétal très dense, contrairement à la plantation d'arbres en mottes, généralement élagués assez haut pour permettre un dégagement suffisant en bordure des rues.

5970, rue de Normandie, Montréal (Québec) H2S 2B4

D.M. Téléphone et télécopieur : (514) 276-6229 Télécopieur : (514) 989-3689

Courriel : demarcilingf@qc.aira.com

Page 1 / 2

Denis Marcil, ingénieur forestier,
Consultant en foresterie urbaine et péri-urbaine

Un arbre debout : un avenir de goût !

3. **Chêne blanc et chêne bicoloré** : Le chêne blanc (*Quercus alba*) et le chêne bicoloré (*Quercus bicolor*) sont deux espèces indigènes du sud-ouest du Québec. Leurs aires de distribution naturelle incluent l'île de Montréal (comme mentionné entre autres dans la « Flore Laurentienne » du Frère Marie-Victorin, à la page 160 et dans plusieurs autres ouvrages scientifiques sur le sujet). Sur le Mont-Royal, ces deux espèces se retrouvaient vraisemblablement dans la plaine du Lac aux Castors, avant sa transformation en lac artificiel, de même que dans la portion concave située à l'ouest du Grand Chalet et du Belvédère Kondiaronk. Ces arbres auraient été coupés pour usage commercial, entre autres pour la construction navale au 18^{ème} et 19^{ème} siècle. Leur réintroduction sur le mont Royal n'aurait donc rien de sacrilège sur le plan écologique.

Toutefois, dans les plans et devis de plantation de remplacement que je vous ai remis en date du 30 janvier 2006, je n'ai de toute façon pas inclus ces deux espèces dans le plan de plantation, et ce, principalement en raison de considérations techniques. En effet, ces deux espèces ont généralement une reprise très difficile après plantation. J'ai donc préféré optimiser les fonds disponibles en n'investissant pas dans ces deux espèces à cet endroit, où la grande fréquentation humaine risquerait de leur être préjudiciable et de provoquer leur mortalité.

4. **Noyer cendré** : Le noyer cendré (*Juglans cinerea*) est effectivement vulnérable au chancre du noyer cendré (*Sirococcus clavigignenti-juglandacearum*), une maladie d'introduction récente en Amérique du Nord, et souvent mortelle pour les noyers cendrés. Cette maladie est apparue au Québec seulement depuis 1990, et en 1999, elle était déjà observée partout dans l'aire de distribution du noyer cendré au Québec. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de la diagnostiquer.

C'est donc en toute connaissance de cause que j'ai malgré tout recommandé la plantation de cette magnifique espèce indigène, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, la plantation très biodiversifiée décrite dans les plans et devis du 30 janvier 2006 se veut un mélange d'espèces feuillues dont la tolérance à l'ombre est variable, afin d'imiter partiellement la nature. Or, le noyer cendré étant une espèce très intolérante à l'ombre, son espérance de vie dans un tel mélange ne peut être que limitée. L'intérêt de sa plantation temporaire consiste à servir d'ombrière légère, avec son feuillage léger, pour les espèces plus tolérantes à l'ombre et de croissance plus lente, comme dans la nature.

En outre, le fait de créer un milieu boisé très biodiversifié assure une certaine protection au noyer cendré à cet endroit, contrairement à d'autres noyers cendrés servant d'arbres d'ornement en situations isolées, plus vulnérables. Finalement, comme il existe encore aujourd'hui de très beaux ormes d'Amérique à Montréal, malgré la maladie hollandaise de l'Orme, de même il est souhaitable de maintenir autant que possible la présence de cette espèce dans la nature, en espérant un moyen de contrôle éventuel à brève échéance. Ceci étant dit, il est encore possible d'opter pour une autre espèce d'arbre moins vulnérable, à votre convenance.

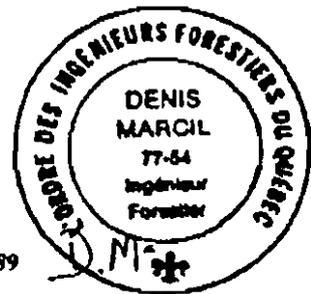
Espérant donc que ces quelques explications pourront vous être utiles dans votre démarche, je vous prie d'agréer, monsieur Weightman, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Denis Marcil, ing. f.

Denis Marcil, ingénieur forestier,
Consultant en foresterie urbaine et péri-urbaine
Tel (514) 276-6229

Cc. M. Michael Werleman, M. Claude Rochon, M. Marc Savard

5970, rue de Notre-Dame, Montréal (Québec) H2S 2S6
Téléphone et télécopieur : (514) 276-6229 Téléphone sans : (514) 989-3639
Courriel : demarcilngf@oc.sira.com



Page 2 / 2